

**Les Cahiers du GE WIF**

**Groupe d'Études pour la Wallonie intégrée à la France**

**N° 8 – Mars 2011**

**Le sort de la Wallonie et de Bruxelles au sein d'une Belgique « continuée »**

**Bonnes et moins nouvelles de Wallonie  
(janvier-février 2011)**

**Équipe rédactionnelle : Edgard Baeckeland, Guy Bertrand, Willy Burgeon, Jean-Alexis D'Heur, Paul Durieux, Jules Gazon, Jules Gheude, Marc Hansen, Jean-Sébastien Jamart, Philippe Lausier, Jean-Luc Lefèvre, Jean Lerusse, Michel Pieret, Jean-François Renwart.**

## **SOMMAIRE**

Quelles seraient, pour la Wallonie et pour Bruxelles, les répercussions si elles devaient évoluer demain au sein d'une Belgique « continuée », soit sous la forme d'une confédération où les cinq résolutions flamandes seraient progressivement appliquées, soit suite à la proclamation unilatérale par le Parlement flamand d'une Flandre « État fédéré de la Belgique fédérale » qui, en plus de ses compétences actuelles, assumerait l'ensemble des compétences régaliennes ?

Telle est la question à laquelle le présent Cahier tente de répondre.

Survol également de l'évolution de la situation économique et sociale de la Wallonie en janvier et février 2011.

## Table des matières

<b>Le sort de la Wallonie et de Bruxelles au sein d'une Belgique « continuée »</b>	<b>5</b>
Introduction et perspectives	5
Répercussion politiques	6
Répercussions économiques	7
Répercussions sociales	8
Autres conséquences des transferts de compétences	8
Conclusions	10
<b>Bonnes et moins bonnes nouvelles de Wallonie</b>	<b>11</b>
L'accompagnement individualisé des demandeurs d'emploi	11
Réparation des routes wallonnes	11
Technologies vertes	12
Investissements étrangers	12
Les Wallons gagnent plus, mais...	13
Exportations en hausse	13
De plus en plus de Wallons travaillent en Flandre	14
Une seule agence pour les entreprises	14
Philippe Suinen : « La Wallonie bouge bien »	15
L'absentéisme des fonctionnaires wallons	15
« La Wallonie de l'effort est en route ! »	16
Sidérurgie wallonne en stand-by	17

« La gouvernance, cela avance »	17
Port autonome de Liège	18
Charleroi Airport	19
Réformes locales	19
Code de déontologie	20
Les décrets « oubliés » du Parlement	21
Secteur de l'armement	21
Pour les patrons, la Wallonie n'est pas prête	21
Gruyère administratif	23
La réforme du Forem	23
L'affaire Lahaut	24
Premier bilan du Plan Marshall 2.Vert	24
Les partenaires sociaux à propos du Plan Marshall 2.Vert	25
Un 3 <sup>ème</sup> centre pour les investisseurs brésiliens	26
L'opposition dresse un bilan incendiaire de l'action du gouvernement	26
Le décret « armes » revu en triple vitesse	27
« La reconversion de l'industrie de l'armement, c'est un mensonge éhonté »	28
« Les Flamands croient plus au Plan Marshall que les Wallons »	29
Retour à l'équilibre budgétaire dès 2014	30

*C'est une tradition historique  
germanique d'occuper les terrains  
en friche.*

Le général de Gaulle à Robert Liénard,  
doyen de l'Université de Louvain

## **Le sort de la Wallonie et de Bruxelles au sein d'un d'une « Belgique continuée »**

### **Introduction et perspectives**

Les cinq résolutions adoptées par le Parlement flamand en 1999 et qui constituent la base de la note Octopus de l'actuel gouvernement flamand, les opinions de Robert Senelle, professeur émérite de droit constitutionnel à l'Université de Gand, la doctrine Maddens consistant à « assécher » l'État fédéral de façon à ce que les francophones soient eux même contraints de reconnaître le caractère inéluctable d'une réforme institutionnelle, et la tendance flamande à utiliser la loi du nombre dans les relations politiques, sont des réalités que ne perçoit guère l'opinion francophone.

Cela nous amène à nous pencher sur les conséquences, pour les Wallons et les Bruxellois, non pas d'une scission nette, franche et complète de la Belgique, mais d'une Belgique « continuée », soit sous la forme d'une confédération où les cinq résolutions flamandes seraient progressivement appliquées, soit suite à la proclamation unilatérale par le Parlement flamand d'une Flandre « État fédéré de la Belgique fédérale », qui, en plus de ses compétences actuelles, assumerait l'ensemble des compétences régaliennes, et ce aussi longtemps que l'impasse politique se prolonge (idée lancée par Robert Senelle).

Nous croyons opportun de rappeler ici les cinq résolutions flamandes de 1999 :

1. Structure reposant deux États fédérés (Flandre et Wallonie)
2. Autonomie financière et fiscale accrue, responsabilisation des entités fédérées
3. Cogestion de Bruxelles
4. Respect des territorialités et principe de non-ingérence
5. Création de « paquets de compétences cohérents » et régionalisation des secteurs suivants :
  - lois communale et provinciale ;
  - soins de santé et allocations familiales ;
  - emploi ;

- recherche scientifique et technologique ;
- commerce extérieur ;
- télécommunications ;
- transport et mobilité ;
- statistiques ;
- coopération au développement ;
- économie et énergie ;
- infrastructure ferroviaire ;
- agriculture, horticulture et pêche ;
- organisation de la justice et de la police.

L'on notera que certaines de ces dispositions sont déjà mises en place à l'heure actuelle.

D'une manière générale, le transfert de compétences vers les entités fédérées est le moyen idéal de prendre sur son territoire les mesures que l'on souhaite, sans risquer un blocage de l'autre entité. Quant au fédéral, devenu un lien de concertation, il ne sera plus qu'une chambre d'entérinement des décisions du groupe majoritaire, la Flandre, dans ces domaines transférés. Loi du nombre, ici encore. Pour ces matières transférées, les mesures de protection (conflit d'intérêt, sonnette d'alarme) ne seront plus d'application.

### **Répercussions politiques**

Sur le plan politique, la Flandre domine ce qui reste de cet État qu'elle va continuer à vider de sa substance.

Cette évaporation progressive de l'État belge se fait au profit de la Flandre qui, seule, sait où elle va parce qu'elle sait ce qu'elle veut : donner un État à la Nation qu'elle est déjà. Qu'on en juge.

Premier ministre : toujours flamand

Ministères régaliens (Intérieur, Affaires étrangères, Défense, Justice, Budget) : titulaires flamands.

Ajoutons à cela la flamandisation du Secrétariat d'État à la Mobilité (SNCB, RVA, RVM) ainsi que des relations économiques et extérieures, la domination de l'agriculture par le Boerenbond, la flamandisation de Belgacom, de la Poste, de la Police, des Sports et des Banques (KBC, DEXIA).

Tout est en place pour spolier la Wallonie de son importance politique.

En matière de défense, on n'a pas oublié la colère du Colonel Gennart à propos du transfert des YF-16 « Fighting Falcon » de Florennes à Kleine Brogel et du

déménagement de certaines casernes wallonnes vers la Flandre. En fait, toutes les armes de technologie avancée migrent vers la Flandre. Il nous restera l'infanterie.

### **Répercussions économiques**

Chacun sait que la santé économique d'une Région dépend d'investissements importants et bien orientés vers des entreprises commercialement et techniquement performantes car dotées de services « Recherche et Développement » efficaces pour affronter avec succès une compétition devenue mondiale.

Elle dépend également de la disponibilité d'un capital à risque, et de la coopération des banques, dont les garanties qu'elles exigent devraient rester modérées.

Elle dépend enfin de la représentation à l'extérieur (savoir-faire et faire-savoir) de nos entreprises auprès d'investisseurs ou acheteurs potentiels.

En cela, la compétitivité de la Wallonie est freinée par la mainmise de la Flandre sur les Affaires étrangères.

L'impécuniosité de la Région va s'aggraver par la suppression des transferts Nord-Sud, ce qui entraînera des répercussions négatives sur la santé de ses entreprises, les investissements, les salaires, le coût de la vie, la fiscalité. En particulier, il y a lieu de craindre les restrictions de subsides de l'AWEX à l'important secteur des PME wallonnes, ce qui grèvera leurs exportations.

Concernant les investissements étrangers en Wallonie, notre compétitivité est altérée par de nombreux facteurs qui sont autant de repoussoirs :

- charges patronales et fiscalité élevées ;
- coûts élevés de l'énergie, des télécommunications et des transports ;
- transports peu fiables : état des routes lamentable ; carences des investissements à la SNCB et à INFRABEL;
- encadrement faible des investisseurs potentiels ;
- faible connaissance des langues étrangères, d'où nécessité d'interprètes ;
- flexibilité et polyvalence faibles.

Enfin, il nous faut souligner un élément très important. La situation économique de la Région wallonne dépend aussi de sa représentativité à l'extérieur. Or, au fédéral, les Affaires étrangères subissent la mainmise flamande. Si la parité semble respectée au niveau des ambassades belges, on note toutefois des différences d'importance et d'influence commerciale entre les postes de premier rang et les autres (deuxième et troisième rangs).

C'est ainsi que les postes de Berlin, Londres, Washington, Tokyo et Rome sont occupés par des Flamands. Il nous reste Paris et Pékin. En Afrique centrale, nous ne disposons que du Sénégal, tandis que la République démocratique du Congo, le

Rwanda, le Burundi, le Congo, le Gabon, le Cameroun et la Côte d'Ivoire connaissent des ambassadeurs flamands.

Notons que sur les quinze ambassadeurs en poste dans les pays où nous exportons le plus, cinq seulement sont francophones. Toutes ces ambassades et leur personnel, bien que bilingues, ont évidemment tendance à promouvoir subtilement la Flandre à notre détriment.

Établir des preuves de cet état de fait est difficile. Mais, selon Michel Legrand, président du Gerfa (Groupe d'Etudes et de Réforme de la Fonction administrative), on peut estimer notre représentativité stratégique à 25 % seulement.

Il serait naïf de croire que les transferts de compétences voulus par la Flandre amélioreraient notre représentativité. On doit plutôt s'attendre au phénomène contraire.

### **Répercussions sociales**

L'arrêt des transferts et la scission de la sécurité sociale, alliés à une déjà piètre santé économique de la Wallonie, auront des répercussions négatives sur la politique familiale et les soins de santé, tant en matière d'équipement des centres sociaux et hôpitaux qu'en ce qui concerne les prestations familiales (allocations) et de soins.

Ne perdons pas de vue que l'organisation des soins de santé sera particulièrement onéreuse en Région wallonne étant donné la plus grande morbidité à laquelle celle-ci est confrontée.

L'emploi pâtira fatalement aussi du ralentissement de l'économie. On peut donc s'attendre à une régression sociale et sanitaire.

Un exemple : la norme légale de croissance des soins de santé de 4,5 % n'a pas été maintenue et ce milliard (4,5 % de l'objectif budgétaire de 2010) a été saupoudré sur la globalité de la sécurité sociale (comprenant également chômage et pensions). Que sera-ce après la suppression des transferts Nord-Sud ?

### **Autres conséquences des transferts de compétences**

Les transferts de compétences voulus par la Flandre nous contraindront à restructurer, équiper et financer dans les différents domaines dont nous deviendrons responsables :

#### Mobilité et transports

La Wallonie, déjà en retard dans le domaine des transports par route et par rail, devra financer l'équipement et les infrastructures dans ces domaines. Il est peu vraisemblable qu'elle rattrape aisément son retard.



## Police

Les intentions flamandes en matière de police sont mal connues. Tout « splitsing » provoquera un bouleversement de la structure actuelle basée sur une complémentarité fédéral-local. La partie fédérale du financement des zones de police reviendrait à la Région wallonne qui hériterait également du financement des restructurations, notamment du Parquet général, de l'administration pénitentiaire.

Et qu'en sera-t-il des banques de données nationales (DIV, RN, BNG, FEEDIS etc.)? Dédoublées elles aussi ?

## Justice

Si l'on se base sur les propositions de Joan Vande Lanotte, qui constituent un minimum des revendications flamandes, les transferts de compétences entraîneraient une organisation judiciaire variable selon les Régions.

Les entités auraient la charge de :

- la nomination d'un ministre ayant la Justice dans ses attributions avec un droit d'injonction positive en matière de compétences dans l'entité concernée ;
- la création de juridictions administratives qui auront le pouvoir de statuer sur les effets d'un acte considéré comme illicite ;
- la formation des magistrats et du personnel judiciaire ;
- l'organisation de Maisons de Justice ainsi que leurs missions d'assistance aux victimes, d'aide juridique de première ligne ;
- la politique des poursuites et de l'exécution des peines.

Que recherchent les Flamands avec ces transferts ?

Vider un peu plus le fédéral de sa substance et concourir à la mise en place d'un État-Nation flamand, doté d'un système judiciaire propre. On connaît la sensibilité flamande en ce qui concerne la question de l'amnistie...

Toujours est-il que ce « splitsing » devrait entraîner d'importantes conséquences financières pour la Wallonie.

À organisation inchangée, si, après division, il apparaît que la Justice coûte plus cher au Sud qu'au Nord, ce surcoût ne sera plus réparti sur l'ensemble du pays. Les entités seront ainsi « responsabilisées » et devront assumer elles-mêmes ce surcoût.

Quid pour Bruxelles ? Actuellement, l'organisation est la même, mais avec des chambres francophones et des chambres néerlandophones. Bruxelles va-t-elle disposer des pouvoirs d'organiser sa propre politique en matière d'organisation de la justice et d'exécution des peines ? Si oui, disposera-t-on de trois systèmes différents sur le

territoire belge ? Dans le cas contraire, les deux systèmes vont-ils cohabiter sur le territoire bruxellois, et comment ? Un beau casse-tête pour les juristes en perspective...

## Énergie

Sont aujourd'hui du domaine fédéral :

- l'approvisionnement en gaz et électricité ;
- la production d'électricité (classique ou nucléaire) ;
- le stockage du gaz ainsi que la gestion du terminal gazier de Zeebrugge ;
- le transport (haute tension pour l'électricité) ;
- les prix et tarifs des réseaux.

Si nos mandataires acceptent que la Flandre s'approprie des parts de compétences fédérales dans ces domaines, ce sera à notre détriment.

Heureusement, les réseaux haute tension sont interconnectés. La Région wallonne pourra donc faire jouer la concurrence entre la Flandre, l'Allemagne et la France en matière d'électricité.

Pour ce qui est du gaz, les canaux à haute pression traversent la Wallonie et alimentent le grand-duché de Luxembourg et, en partie, l'Allemagne et la France. Nous voyons donc mal la Flandre exercer une pression sur la fourniture et les prix.

Mentionnons toutefois que si la centrale de Tihange, qui fournit 55 % de nos besoins en électricité, doit fermer en 2015, nous devons augmenter nos importations au prix du marché.

## **Conclusions**

La Wallonie a tout à perdre dans l'accomplissement de ces projets de Belgique confédérale ou continuée, concoctés par la Flandre et qui constituent un piège pire qu'une scission pure et simple.

Cette évolution maintiendra la Wallonie dans une étrange fiction d'État belge, dominé par la Flandre.

La suppression des transferts Nord-Sud, couplée aux déplacements de compétences dans les domaines concernés, entraînera pour la Wallonie diverses charges supplémentaires, notamment de restructuration et d'équipement.

Ces deux évolutions aboutiront à un abaissement du niveau de vie de 20–25 % et à des prestations sociales largement amputées. Il en résultera une pression fiscale drastiquement accrue.

Vu ce contexte, les Wallons doivent être maîtres de choisir leur destin. L'union avec la France leur permettrait de briser leur isolement, de retrouver les solidarités dont ils ont

besoin et que la France accorde à toutes ses régions. La Wallonie pourra ainsi bénéficier d'importants investissements d'infrastructure que seul un grand pays comme la France est susceptible de financer (ex. : liaison fluviale Dunkerque-Bassin du Rhin et accès, par le Danube, à l'Europe orientale et à la mer Noire).

Ce rapprochement avec la France sera facilité par notre communauté de langue et de culture.

Toutes ces considérations valent aussi pour la Région bruxelloise qui, malgré elle, a été choisie comme capitale par la Flandre.

Bruxelles doit pouvoir également être libre de son destin, étant entendu que le choix qu'elle fera ne pourra ni retarder ni modifier celui de la Wallonie.

### **Bonnes et moins bonnes nouvelles de Wallonie**

#### **L'accompagnement individualisé des demandeurs d'emploi**

L'accompagnement individualisé des demandeurs d'emploi est en voie de se généraliser. Lequel passe par une certaine segmentation du chômage, qui n'a pas fini de faire jaser.

Pour celle-ci, le Forem comme son ministre de tutelle jurent leurs grands dieux qu'il ne s'agit pas de trier les chômeurs, ni a fortiori de *se garder* les plus intéressants, c'est-à-dire les plus proches du travail, mais à l'inverse d'aider davantage ceux qui en paraissent les plus éloignés. Quant à l'accompagnement individualisé, on perçoit un peu mieux son cheminement, un an après son lancement officiel en janvier 2010.

Son principe, c'est donc qu'un demandeur d'emploi n'ait désormais qu'une seule personne de référence pour toutes ses démarches, avec suivi régulier et personnalisé au gré de quelques moments-clés (entretien de bilan, plan d'actions évolutif, aides à sa mise en œuvre, apport éventuel d'autres opérateurs).

Source : Paul Piret – « La Libre Belgique » – 18janvier 2011.

#### **Réparation des routes wallonnes**

Ce n'est qu'à la fin du printemps qu'une ou plusieurs réunions des parlementaires wallons seront intégralement consacrées à une radiographie des carences des axes routiers wallons et des solutions à trouver pour y remédier. 575 chantiers sont déjà identifiés pour les cinq prochaines années. Le ministre des Travaux publics, Benoît Lutgen, a redit sa volonté de réformer les procédures de marchés publics pour augmenter la qualité du travail des entrepreneurs sur le revêtement des routes.

Source : « Le Soir » – 18 janvier 2011.

## **Technologies vertes**

Dans « La Libre Belgique » du 20 janvier 2011, le ministre wallon de l'Economie, Jean-Claude Marcourt (PS) répond aux questions de Frédéric Chardon.

La Wallonie va-t-elle se lancer comme annoncé dans le développement des technologies « vertes » ?

*J'avais demandé à un panel d'experts – le groupe de réflexion « Moteurs propres », qui associe notamment Agoria et les universités de Liège et de Namur – d'examiner comment dynamiser encore plus le secteur automobile. Les conclusions sont connues et, dans les prochaines semaines, je vais proposer au gouvernement wallon d'approuver un cadre général pour mener à bien une série de projets de recherche.*

Dans quels domaines ?

*Je pense aux moteurs électriques, full-electric ou bien hybrides. Ou encore au gaz naturel comprimé qui, comme carburant, permet d'optimiser les moteurs thermiques. Il faut travailler également sur des projets concernant les moteurs thermiques eux-mêmes, car l'électrique ne va pas arriver tout de suite massivement sur le marché. L'Allemagne est d'ailleurs en train de réfléchir sur le thermique. C'est un marché intéressant qui peut ainsi s'ouvrir pour la Wallonie dans ce segment.*

Avez-vous également défini une stratégie à plus long terme ?

*À plus long terme, Francorchamps pourrait devenir un véritable pôle en la matière, une sorte de vitrine industrielle. On pourrait par exemple y installer un « super-testeur » de technologies vertes et utiliser le circuit à cette fin. Parmi mes objectifs, je voudrais aussi réaliser à Francorchamps une course « 0 émission » à l'horizon 2012, comme cela se fait dans d'autres pays. Nous avons aussi un projet de création d'un réseau transfrontalier de bornes électriques pour le rechargement des véhicules. Ou encore l'identification de flottes de véhicules que l'on pourrait doter de moteurs électriques. Je pense par exemple aux camions destinés au ramassage des immondices.*

## **Investissements étrangers**

Au 31 décembre 2010, 68 projets d'investisseurs étrangers ont été réalisés en Wallonie pour un montant total de 257 millions d'euros. Ils ont permis la création de 1 733 emplois directs. Ces résultats sont l'agrégat des résultats cumulés du travail de l'Agence wallonne à l'exportation et aux investissements étrangers (Awex) et des dossiers traités par le service public wallon (SPW) Economie. La part de l'Awex porte sur 47 projets d'investissements étrangers représentant 220 millions d'euros et 1 653 emplois directs créés.

L'origine des investissements révèle que 52 % (134 millions) des fonds étrangers injectés dans l'économie wallonne proviennent d'Europe contre 35 % (89 millions)

pour le continent nord-américain et 13 % (33 millions d'euros) pour l'Asie. Les secteurs qui ont attiré le plus d'investissements en Wallonie en 2010 sont les sciences (25 %), l'agroalimentaire (18 %), la chimie (17 %) et l'industrie du verre (10%).

Toutes les provinces ont capté l'intérêt des investisseurs étrangers en 2010. Mais les grands bassins industriels sont les grands gagnants des nouveaux dossiers : le Hainaut a capté 43 % des nouveaux emplois contre 27 % pour la province de Liège et 23 % pour le Brabant wallon.

Source : Philippe Lawson – « La Libre Belgique » – 26 janvier 2011.

### **Les Wallons gagnent plus, mais...**

De 2007 à 2008, le revenu moyen par habitant en Wallonie a augmenté de 4,8 %. C'est mieux que la Région flamande (+ 4,2 %) et que la Région de Bruxelles-Capitale (+ 3,8 %).

Il convient toutefois de relativiser ces informations. En effet, pour Christian Valenduc, conseiller général au service études du SPF Finances, toutes ces variations peuvent être faussées. La raison : *En 2007, l'administration fiscale a tenu compte de beaucoup plus de déclarations d'allocataires sociaux qu'en 2008. Or, cette population est plus importante en Wallonie. Le revenu moyen wallon était donc plus bas en 2007 pour des raisons de jeu statistique.* Et donc, automatiquement, ce phénomène a amélioré « sur le papier » les résultats de la Région wallonne pour l'évolution du revenu moyen par habitant wallon de 2007 à 2008.

Source : F.C. – « La Libre Belgique » – 2 février 2011.

### **Exportations en hausse**

Pour les 9 premiers mois de 2010, le sud du pays a connu une augmentation de 20,1 % (par rapport à la même période en 2009). Selon l'Awex, l'économie wallonne s'internationalise car cette expansion est encore plus forte si l'on examine les exportations en dehors de l'Union européenne : près de 29 % d'accroissement ! *C'est important car cela veut dire que les efforts de l'Awex pour stimuler l'exportation en dehors des 27 sont payants. C'est là qu'il y a les plus grands potentiels économiques,* remarque Philippe Suinen, l'administrateur général. A titre de comparaison, les pays et régions limitrophes (Flandre, Allemagne, Pays-Bas et France) ont connu une augmentation moyenne de 18,1 %.

Au niveau des pays arabes, on observe des résultats contrastés : Egypte : -14,9 %; Algérie : -10,2 %; Maroc : + 21,2 %; Tunisie : +31%; Libye : +37,4 %.

Vu le contexte actuel, comment l'Awex envisage-t-elle l'avenir du commerce avec ces pays ? *En Tunisie, les événements actuels ne devraient pas avoir d'effets sur les exportations,* rassure Philippe Suinen. *Il n'apparaissait pas que les contacts d'affaires étaient engoncés dans de l'autoritarisme public. Il y avait des lourdeurs*

*administratives, oui, mais on trouve de la bureaucratie partout. Toutefois, la démocratisation sera plus propice à la liberté de création économique. Ce sera encore plus facile qu'avant, et sans doute plus agréable, de travailler avec des partenaires tunisiens. On pourrait sentir davantage de conséquences avec l'Égypte. La situation est différente de la Tunisie. En Égypte, on s'était déjà trouvé dans des situations déplaisantes au point de vue du business.*

Au niveau des secteurs d'activités, l'industrie pharmaceutique est l'une des locomotives du commerce extérieur wallon : +47,7 % pour les 9 premiers mois de 2010. Au total, ce secteur représente près de 20 % des exportations.

Source : F.C. – « La Libre Belgique » – 7 février 2011.

### **De plus en plus de Wallons travaillent en Flandre**

Le nombre de Wallons travaillant en Flandre a augmenté, passant de 35.818 en 2006 à 42.513 en 2009, selon des chiffres publiés dans « De Standaard » et « Het Nieuwsblad » sur base d'une réponse du ministre flamand de l'Emploi Philippe Muyters (N-VA).

L'augmentation atteint 18,5 % en 3 ans, alors que le taux d'emploi a augmenté de 3,3 % en Flandre durant la même période. Dans le même temps, le nombre de Flamands travaillant en Wallonie a grimpé de 13,3 % à 24.529, alors que le taux d'emploi en Wallonie a progressé de 2,6 %.

Pour la parlementaire Martine Fournier (CD&V), qui a posé la question à Philippe Muyters, les chiffres montrent que la collaboration entre le VDAB et son pendant wallon, le Forem, tourne à plein régime.

### **Une seule agence pour les entreprises**

En Wallonie, les structures publiques de développement économique ont fait l'objet de rationalisations. Toutefois, il subsiste de nombreux opérateurs régionaux et sous-régionaux – l'Agence de stimulation économique (ASE), l'Agence de stimulation technologique (AST), les Invest, Innovatech – et leur action est perçue par certains comme redondante.

Par conséquent, on pourrait aller plus loin dans la réforme de ces outils, estime Philippe Suinen, le patron de l'Awex (Agence wallonne à l'exportation). Il appelle à la création d'une agence wallonne de l'entreprise qui deviendrait l'unique opérateur : *Les entreprises doivent connaître clairement leurs points de contact au niveau des services publics. Cette proposition est à mettre en parallèle avec les progrès en matière de simplification administrative.*

Qu'en pensent les patrons wallons ? Ils semblent sur la même longueur d'onde. En effet, l'Union wallonne des entreprises (UWE) est en pleine réflexion à l'égard de cette idée d'agence unique. Avec toutefois quelques nuances. En effet, pour Didier

Paquot, directeur du département Economie de l'UWE, l'efficacité des divers outils publics serait renforcée par la création d'une seule agence wallonne de l'entreprise et de l'innovation. Plus précisément, cet organisme fusionnerait les compétences de l'ASE et de l'AST.

Dans la conception de l'Union wallonne des entreprises, l'Awex conserverait son autonomie et servirait même de modèle.

Source : Frédéric Chardon – « La Libre Belgique » – 7 février 2011.

### **Philippe Suinen : « La Wallonie bouge bien ! »**

L'administrateur général de l'Awex se veut rassurant.

*D'abord, il y a un gouvernement, qui a bien exercé la présidence européenne, et qui devient d'autant plus crédible qu'il n'a désormais pas de difficultés pour présenter un budget fédéral. Ensuite, pour rappel, les matières qui concernent les éventuels investisseurs sont dans les mains régionales, où la stabilité gouvernementale est garantie. Troisième argument : la continuité assurée par l'administration, fédérale aussi, en matière de fiscalité, par exemple. Et quarto, on a de quoi démentir les scénarios de scission. Certes, des médias internationaux tablent encore sur nos disparités Nord-Sud. Pourtant, nous ne sommes plus dans une situation où la Wallonie paraissait exactement le contraire de la Flandre. Et beaucoup comprennent aujourd'hui que l'histoire économique est cyclique, que le plan Marshall a produit des effets positifs, que la Wallonie connaît des regains en audace et en extraversion. Ce que d'ailleurs, en privé, beaucoup de Flamands me disent aussi.*

De manière générale, la Wallonie *bouge bien*, estime Philippe Suinen. Il n'évoque pas ici que les exportations et investissements. Il cite l'amélioration des connaissances linguistiques ; *le fait que le mal sous-régional est en train de s'atténuer* ; celui que la Wallonie *prend souvent l'initiative* au niveau transfrontalier; ou encore l'émergence *d'une forme de cosmopolitisme* qui permet, par exemple, à des entreprises flamandes de s'intégrer à des missions Awex à l'étranger.

Source : Paul Piret – « La Libre Belgique » – 7 février 2011.

### **L'absentéisme des fonctionnaires**

Au total, 170.631 jours d'absence pour cause de maladie des fonctionnaires wallons (hors parapublic) ont été recensés en 2010, pour un coût de plus de 19,3 millions d'euros, selon une réponse du ministre wallon de la Fonction publique, Jean-Marc Nollet (Ecolo), à une question de Willy Borsus (MR). Ces chiffres sont supérieurs à ceux de 2009, où 165.000 jours d'absence avaient été comptabilisés, pour un montant de 18,9 millions d'euros.

En 2010, cela représente donc une moyenne de 17 jours de congé maladie par agent wallon.

Pour Willy Borsus, il est temps de mettre en place un plan d'action avec des objectifs et des échéances précis. Le ministre envisage lui d'augmenter le nombre de conseillers en prévention.

**« La Wallonie de l'effort est en route ! »**

Dans « Vers l'Avenir » du 8 février, le ministre wallon de l'Emploi, André Antoine, répond aux questions de Catherine Ernens.

*La Flandre se rend compte que de plus en plus de Wallons viennent travailler chez eux.*

Oui ! Notez que c'est un peu dommage qu'il faut que ce soient des Flamands qui révèlent nos bons résultats pour qu'on les croie. Mais passons. Car ces chiffres en corroborent d'autres, tous à la hausse. Depuis 2006, chaque mois, le chômage a baissé. Il y a aujourd'hui autant d'investissements en Flandre qu'en Wallonie. L'évolution moyenne d'un wallon à l'IPP est en hausse de 18 % depuis 2006. La Wallonie a une stratégie payante. La Wallonie de l'effort est en route. On a bien joué.

Le Wallon se bouge.

*On a beaucoup investi dans la formation linguistique avec le plan Marshall. Comme ministre des bus, j'avais lancé des navettes vers la Flandre. On a lancé un tas de programmes comme la double rhéto à l'étranger. On a mis le monde dans la tête des Wallons et une seconde langue dans leur bouche. Nous sommes aussi capables aujourd'hui de fournir de la main-d'oeuvre qualifiée, ce n'était pas le cas hier, reconnaissons-le. Ca a permis aux uns et aux autres de trouver du travail. Le Forem travaille en étroite collaboration avec la VDAB, toutes les offres d'emploi sont échangées.*

Voilà une donnée essentielle dans le débat institutionnel.

*C'est clair. Nous devenons plus riches et nous recevons donc moins de solidarité. Et sui demain d'autres matières d'emploi sont régionalisées, en instaurant des collaborations avec la Flandre, on pourra y faire face. Et même très bien.*

C'est l'euphorie ?

*Non plus. On ne va pas résoudre en trois ans quarante ans d'inertie wallonne.*

Quand la N-VA veut scinder la politique de l'Emploi dans sa totalité, vous dites oui ?

*Il y a deux balises à conserver. La sécurité sociale, d'une part. L'accompagnement des chômeurs, d'autre part. L'Onem est fédéral. Et il est bon que celui qui accompagne le chômeur (le Forem) ne soit pas celui qui le sanctionne (l'Onem).*



## **Sidérurgie wallonne en stand-by**

Laksmi Mittal annonce une reprise très lente de la production, qui ne verra aucun outil relancé en Wallonie.

Seul signe positif : on ne fermera pas deux lignes de production à froid.

Plus inquiétant, en revanche, est le silence sur Arceo, le système de revêtement d'acier sous vide qu'ArcelorMittal a expérimenté à Liège. On ne sait toujours pas quand il deviendra opérationnel.

Source : Philippe Leruth – « Vers l'Avenir » – 9 février 2011.

### **« La gouvernance, cela avance »**

Dans « La Libre Belgique » du 10 février, le ministre Jean-Marc Nollet (Ecolo) répond aux questions de Paul Piret.

Que reste-t-il de vos intentions affichées, après 18 mois ?

*Cela avance ! Restons modestes, mais la Wallonie qui était pointée du doigt commence à être regardée avec intérêt, notamment par la Flandre. C'est vrai en matière d'emplois, et André Antoine a raison de le rappeler régulièrement. C'est vrai en matière d'énergie renouvelable, où nous allons plus loin sur les primes par exemple. Et n'ayons pas peur de dire que c'est vrai en gouvernance : sur les cumuls, sur les provinces qui restent un sujet tabou en Flandre. Nous n'avons pas besoin de réformes institutionnelles pour progresser.*

... Pas toujours sans mal.

*Il peut y avoir des petites disputes, qui sont bien normales. Mais en travaillant tous ces dossiers en « kern gouvernance », environ une fois par mois, sous le pilotage de Rudy Demotte, nous avons déjà engrangé pas mal de choses.*

En tête, le projet de décumul maïeur/député régional. Serait-ce à refaire, vous y accrocheriez-vous autant ? Avec ces modalités qui départagent les 25 % de « cumulards » admis selon leur taux de pénétration ?

*Le plus important, c'est l'objectif : ceux qui exercent un mandat doivent pouvoir l'assumer pleinement; et il faut éviter les concentrations de pouvoir. À partir de là, on a négocié. Sur les modalités, nous étions ouverts. Pour nous, tout étant bon.*

Tout ? Cela ne vous dérange-t-il pas qu'une « locomotive » électorale pourra rester élu bidon, alors que des députés-maïeurs actifs ne pourront plus cumuler à cause de la configuration de leur circonscription ?

*C'est le résultat d'un compromis. Et il est tout à fait faisable d'aller plus loin : il suffit que personne ne cumule et on ne devra pas se demander quel critère idéal de départage, au cas où il y en a trop, doit jouer. N'évaluons pas ce décret comme s'il n'allait pas y avoir de changements de comportement; il va en entraîner. C'est sain. Comme il serait sain à un autre niveau, ainsi que le prévoyait la note Vande Lanotte, que les élections aient lieu en même temps, ce qui règle des problèmes de cumuls et de candidatures multiples.*

(...) Comme ministre de la Fonction publique, ne gérez-vous pas surtout l'avenir ? Votre réforme des mandats vaudra à partir de 2014. Pour le présent, on voit des nominations soit enlisées, soit faites dans la logique de lotissement PS-CDH comme ce fut le cas pour 31 inspecteurs en mars 2010...

*Il est vrai que je prépare l'avenir. Sous l'arc-en-ciel, entre 1999 et 2004, on a voulu à la fois mettre en place une réforme et l'appliquer; on a vu les dégâts, on a été incapables de changer les choses en profondeur. D'où l'adoption pour le futur. D'autant que, techniquement, ma réforme n'aurait pu aboutir avant 2012 au mieux ; et que le nouveau dispositif est lié au brevet de la future école d'administration publique : le politique pourra puiser dans une réserve constituée à partir des réussites à l'école. Entre-temps, je n'ai d'autre choix que d'appliquer le droit existant. Il y a des nominations à faire selon les procédures Selor notamment, avec leurs lenteurs et conséquences. S'agissant des inspecteurs généraux, les procédures suivaient leur cours.*

(...) Quels autres chantiers au programme ?

*Nous sommes demandeurs d'ajustements, pas de détricotages, des réformes en démocratie locale, sous la responsabilité de Paul Furlan. La réflexion va se poursuivre pour les provinces; il n'est pas à l'ordre du jour de les supprimer, mais de voir à quel niveau chaque politique est la plus efficace. À plus court terme, je citerai deux gros sujets. D'une part, la création d'une commission de déontologie, à partir de laquelle se déclineront un code, des mesures et sanctions, des décumuls plus importants que trois mandats pour les administrateurs publics.*

## **Port autonome de Liège**

Le premier port intérieur belge et troisième au niveau européen a enregistré en 2010 un trafic global de plus de 21 millions de tonnes, soit une croissance significative de près de trois millions de tonnes, représentant une hausse de 15 %.

Principale satisfaction des autorités liégeoises : le fait que le transport par voie d'eau, véritable « core business » du Pal, a progressé de 17 % en 2010, atteignant 15 millions de tonnes de marchandises acheminées. Cette augmentation concerne principalement les secteurs de la sidérurgie, lesquels profitent du redémarrage du haut-fourneau d'Ougrée, des matériaux de construction et des produits agricoles. 73 % de nos trafics sont effectués par voie d'eau, ce qui correspond à 800.000 camions en moins sur les routes et ce qui montre que Liège est un port à vocation fluviale, s'est réjoui le

directeur général du Pal, Emile-Louis Bertrand. Pour ce qui est des trafics ferroviaire et routier, liés au trafic fluvial, ils enregistrent également une progression, de l'ordre respectivement de 23 % et 5 %, la première étant essentiellement due aux transports inter-sites d'ArcelorMittal.

Source : B.B. – « La Libre Belgique » – 10 février 2011.

### **Charleroi Airport**

Déjà à l'étroit dans ses nouvelles infrastructures inaugurées en 2008 dont le terminal d'une capacité de cinq millions de passagers, l'aéroport de Charleroi balise son développement sur une période de vingt ans. BSCA, société gestionnaire du site, a publié le 7 février dans le bulletin des adjudications belges un appel à candidatures pour réaliser l'étude sur le développement à long terme de l'aéroport carolo. D'après l'avis, le marché concerne deux phases. La première concerne le plan de développement à long terme, soit le « masterplan ». L'étude doit examiner plusieurs éléments *visant à planifier le développement des installations sur une période de vingt ans à partir de 2011.*

Source : Philippe Lawson – « La Libre Belgique » – 16 février 2011.

### **Réformes locales**

Le gouvernement wallon a approuvé la note d'orientation du ministre (PS) des Pouvoirs locaux, Paul Furlan, préparatoire au décret sur la participation citoyenne.

Les initiatives suivantes sont envisagées :

#### Droit d'interpellation du citoyen au conseil communal

*Des bonnes pratiques existent déjà*, rappelle M. Furlan. Il est question ici de leur donner un cadre légal et de les rendre obligatoires.

#### Commission des requêtes

Elle pourra (ici, pas d'obligation) être mise en place, composée de membres de la majorité et de l'opposition. L'idée, c'est que si des questions citoyennes sont jugées recevables mais de portée moindre, elles puissent être traitées en cénacle plus restreint que le conseil.

#### Consultations populaires

Elles sont soumises à des seuils, tant pour l'enclenchement de l'initiative citoyenne que pour la participation qui autorise le dépouillement. *Si je pense laisser des seuils, pour que la démarche garde un caractère non ordinaire, je veux encourager le*

*dépouillement en proposant d'abaisser tous les seuils de participation à 10 %. Et j'oblige un débat au conseil communal sur le sujet, précise le ministre.*

### Budgets participatifs

Soit des projets portés par des citoyens. Ici aussi des initiatives existent, *mais de manière très empirique, voire parfois en marge de la légalité*. Il n'est pas question à ce stade de les rendre obligatoires, *même si ça peut encore évoluer*. Là où la démarche existe, ses modalités seront établies par un vade-mecum.

### Bulletin

Pas question de le rendre obligatoire, *à cause de ses implications financières*. Mais là où il existe, des pages « tribunes libres » devront être prévues, à ouvrir obligatoirement à tous les partis pour une proportion de superficie qui correspond au minimum à leur représentation.

### Intercommunales,

*Il y a consensus politique* pour permettre au citoyen d'assister aux assemblées générales et d'y inscrire un point à l'ordre du jour. Ce sera par procédure écrite, où le ministre suggère que le citoyen propose aussi des solutions au problème qu'il soulève.

Source : Paul Piret – « La Libre Belgique » – 18 février 2011.

### **Code de déontologie**

Dans « Le Soir » du 21 février 2011, Rudy Demotte, ministre-président, s'entretient avec Pascal Lorent sur les questions de gouvernance.

*Concrètement, où en est-on avec la gouvernance ?*

Nous avons déjà adopté des décisions sur le décumul, les règles sur les fonctions que les ministres peuvent ou pas exercer, sur les réviseurs ou sur la réforme des provinces... Nous sommes à l'avance sur les autres niveaux de pouvoir : les ministres wallons doivent signaler tout conflit d'intérêts qui les concernerait. Nous avons aussi adopté des règles qui interdisent de mettre un ministre en exergue dans les communications officielles de la Wallonie ou de la Communauté Wallonie-Bruxelles. Nous avons aussi relancé certains marchés pour plus de transparence, comme pour l'informatique. Et les appels d'offres en ligne sur les portails officiels permettent aussi une plus grande transparence. Enfin, nous avons évalué, grâce à un cadastre, ce que recevaient les mandataires dans le cadre de leurs missions pour la Région wallonne et nous avons plafonné ces avantages à une fois et demi le montant des indemnités parlementaires.

*Et dans les prochains mois, d'autres dossiers vont-ils aboutir ?*

Un projet qui nous tient à coeur, c'est de doter l'espace Wallonie-Bruxelles d'un Code de déontologie. Nous y verrons plus clair vers juillet, sans pour autant nous mettre le couteau sur la gorge. Il devra guider les députés dans l'exercice de leurs fonctions, en précisant ce qui est autorisé et ce qui ne l'est pas. Et il sera assorti de sanctions, pour les questions de cumuls, par exemple.

### **Les décrets « oubliés » du Parlement wallon**

94 décrets et 34 résolutions dorment dans les placards du Parlement wallon. Certains datent d'anciennes législatures, les plus anciens sont de 2003.

Source : « Vers l'Avenir » – 21 février 2011.

### **Secteur de l'armement**

Projeté sous le feu des projecteurs, en raison de la polémique sur les livraisons d'armes à la Libye, le secteur belge de la défense, ce secteur représente un total de 20.000 emplois directs et indirects dont 15.000 en Wallonie. Son chiffre d'affaires s'élève à environ 1,5 milliard d'euros dont quelque 70 % réalisés par les entreprises wallonnes.

Environ trente entreprises sont actives dans le secteur wallon de la défense, dont les plus importantes sont Cockerill Maintenance Ingénierie (CMI), Forges de Zeebrugge, Mecar, New Lachaussée, Sonaca, Techspace Aero, etc. En 2009, les entreprises wallonnes d'armement ont exporté pour 805 millions d'euros de matériel à l'étranger contre 282 millions d'euros pour les flamandes et environ 5 millions d'euros pour les bruxelloises.

Mais le poids lourd du secteur wallon est le groupe Herstal, maison-mère de la FN Herstal. Il comptait 1.323 travailleurs fin 2009.

C'est le 25 juin 1998 que le groupe Herstal est passé sous le contrôle exclusif de la Région wallonne avec une mission déléguée confiée à la Société de gestion des participations régionales (Sogepa). Mais depuis 4 ans, le gouvernement wallon a transféré l'ensemble des participations qu'il détenait dans le groupe Herstal à la société Wespavia, détenue par la Région wallonne et de la Société régionale d'investissement de Wallonie (SRIW).

Source : Philippe Lawson – « La Libre Belgique » – 22 février 2011.

### **Pour les patrons, la Wallonie n'est pas prête**

Les patrons wallons ont mené la première grande évaluation des politiques menées par l'Olivier au sud du pays 2. Le bulletin est mitigé : l'élève fait des efforts mais pas assez et, surtout, pas dans toutes les matières.

Pour la gouvernance par exemple, c'est un gros zéro que l'Union wallonne des entreprises (UWE) remet à la coalition régionale. *Les questions de bonne gouvernance*

*publique ne se limitent pas au décumul des mandats pour les politiciens. C'est une mesure intéressante mais ça n'aide pas à mieux gouverner, affirme Vincent Reuter, administrateur délégué de l'UWE. On ne peut plus accepter que les partis lotissent l'administration wallonne à des fins politiques. Le problème de la politisation est particulièrement criant en ce qui concerne la désignation des hauts fonctionnaires soumis à mandat. Sur cette question, l'Olivier est paralysé. Et dire que l'on attend la création de l'école wallonne d'administration pour les nommer n'est qu'un prétexte.*

Par conséquent, Vincent Reuter s'inquiète des risques de dysfonctionnement dans la fonction publique régionale. *Le Forem est un exemple magnifique Il y a un problème majeur au niveau du management alors que cet organisme doit faire face à de grands défis liés à un taux de chômage dramatique et est devenu par la force des choses l'institution régionale la plus stratégique. On arrive à peine à mettre en place les nouveaux outils pour l'emploi actuel alors qu'on va peut-être devoir faire nous-mêmes le paiement des allocations de chômage et le contrôle des demandeurs d'emploi.*

Plus généralement, l'Union wallonne des entreprises n'envisage pas avec confiance les scénarios de transfert de compétences du fédéral vers les entités fédérées. *Quand on voit ce qui va nous tomber dessus en termes de nouvelles missions régionales suite à la future réforme de l'État Actuellement, la Wallonie n'est pas prête à recevoir ces compétences. Mais la bonne nouvelle, c'est qu'il ne tient qu'à elle de s'organiser.*

Autre mauvaise note : la fiscalité anti-économique. *Nous avons une grande crainte de détricotage des mesures fiscales, confie l'administrateur délégué de l'UWE. Grâce à la suppression des taxes anti-économiques, la Wallonie a la meilleure fiscalité régionale de Belgique ! Mais sorties par la porte régionale, elles sont en train de revenir par la fenêtre communale. Un exemple du comportement communal dénoncé par le patronat wallon : la taxe sur les commerces à Liège.*

L'Union wallonne des entreprises souligne tout de même la cohérence des politiques de relance économique et la pérennité des budgets qui les soutiennent. Les plans wallons seraient d'ailleurs bien supérieurs à leur équivalent flamand, « Vlaanderen in Actie », un peu trop confus. *Toutefois, l'Olivier a été lent, estime Vincent Reuter. Pour l'alliance emploi-environnement qui, avec la création du 6<sup>ème</sup> pôle de compétitivité est la mesure la plus importante du plan Marshall 2.Vert, il a fallu attendre de nombreux mois. On voit seulement un peu mieux ce que Nollet va faire. Il y a des primes pour isoler le bâti, mais est-ce que les entreprises wallonnes sont capables de faire face à l'augmentation de la demande ?*

En fait, poursuit-il, le gros chantier de cette législature aurait dû être la stimulation des PME, après que le secteur de la grande industrie eût bien profité de la précédente. Sont visés ici, les divers « bidules » publics wallons. *L'ASE (Agence de stimulation économique) pose problème quant à son efficacité et l'AST (Agence de stimulation technologique) fait de bonnes choses mais ce n'est pas du tout suffisant. Par ailleurs, le portail unique pour les entreprises n'a pas été réalisé. L'ASE freine depuis le début.*

Pour ce qui est du 6<sup>ème</sup> pôle de compétitivité (technologies environnementales), les patrons semblent finalement satisfaits. *Nous étions extrêmement méfiants car ce nouveau pôle était imposé par la voie politique. Mais on a énormément bossé sur ce dossier avec des grandes entreprises comme Prayon, ArcelorMittal ou Carmeuse pour mettre du lien dans tout cela.*

Source : Frédéric Chardon – « La Libre Belgique » – 23 février 2011.

### **Gruyère administratif**

Outre l'absence d'un management opérationnel au Forem, Vincent Reute, l'administrateur délégué de l'UWE relève aussi le vide à la tête de la DGO6 (Emploi, Economie, Recherche). *Il n'y a plus de directeur général officiel depuis des années et un « faisant fonction » a été désigné depuis 2 ou 3 ans seulement. Or, cette direction générale est chargée de la mise en œuvre de la politique économique !* Autre exemple du gruyère dans l'administration wallonne : À l'Iweps (Institut wallon d'évaluation et de prospective), *il n'y a plus de directeur général depuis le 1<sup>er</sup> janvier et on reporte le point soumis au gouvernement wallon de semaine en semaine.*

Source : « La Libre Belgique » – 23 février 2011.

### **La réforme du Forem**

Le projet de décret du ministre de tutelle, André Antoine (CDH), poursuit trois objectifs :

1. Officialiser et rendre plus autonomes les structures d'audit interne (comité et département) installées courant 2008 dans l'urgence.
2. Non pas refusionner les directions générales (emploi, formation, support) auxquelles va d'ailleurs s'ajouter une quatrième (partenariats), mais au moins remembrer les différents actuels bureaux exécutifs en un seul. Il y va, défend le gouvernement, d'objectifs à la fois de simplification administrative et de bonne gouvernance.
3. Créer une structure distincte des autres organes de gestion, à laquelle participeront, outre l'Administrateur général et des délégués des employeurs et travailleurs, deux représentants du gouvernement. Objectif : *Mieux cibler en amont les politiques et stratégies prônées par le gouvernement et renforcer l'implication des partenaires sociaux dans la gestion des ressources de l'office.* Autrement dit, le politique pourra davantage se prononcer a priori sur les décisions relevant du comité de gestion et donc peser sur elles.

Autant les partenaires sociaux (en comité de gestion, doublé par l'avis similaire du plus global CESRW) ont dit se féliciter des deux premiers points, autant ils se disent *plus dubitatifs* sur la création dudit comité.

Source : Paul Piret – « La Libre Belgique » – 23 février 2011.

## **L'affaire Lahaut**

Le ministre wallon de la Recherche, Jean-Marc Nollet a décidé de débloquer 150.000 euros pour que le Centre d'étude et de documentation guerre et société contemporaine (CEGES) puisse lancer la première phase d'une recherche sur l'assassinat de Julien Lahaut. Président du Parti Communiste, celui-ci a été abattu le 18 août 1950. On lui avait attribué l'expression « Vive la République » lancée une semaine plus tôt lors de la prestation de serment de Baudouin.

## **Premier bilan du Plan Marshall 2.Vert**

Sur les 169,2 millions d'euros de budget prévu en 2010, environ 164,69 millions ont été engagés. Les mesures qui présentent des réalisations concrètes sont celles issues du premier Plan Marshall, notamment les pôles de compétitivité ainsi que l'emploi et la formation.

### Pôles de compétitivité

Sur les six appels à projets, 78 % des 10.636 créations emplois annoncées (soit 8.296 emplois), sont programmés par les pôles Biowin (34 %), Mecatech (24 %) et Skywin (20 %). Les pôles Logistics in Wallonia et Wagrallim totalisent 22 % des créations d'emplois annoncées, soit 2.176 créations d'emplois. Mais, même si l'ensemble des pôles présente des résultats importants, Mecatech (mécanique) et Skywin (Aérospatiale) sont les deux pôles qui rassemblent la majorité du financement : 178.512.732 euros, soit 53 % du montant global alloué sur les six appels ; 55 % des projets labellisés sont des projets de recherche pour 290,64 millions d'euros (85 % du budget global alloué) contre 12 % pour les projets de formation (40,72 millions d'euros).

### Emploi/Formation

Les résultats des actions visant à garantir l'accessibilité des centres de formation dépassent les objectifs fixés pour 2010. Le gouvernement wallon prévoyait d'atteindre 587.000 heures de formation, mais le bilan affiche 770.164 heures. En 2010, les centres de formation ont accueilli 53.360 participants. En ce qui concerne la mesure visant à développer l'emploi dans le secteur non marchand (accueil de l'enfance, aide aux personnes), il apparaît que le PM 2.Vert ne définit pas d'objectifs précis en termes de pérennisation des emplois. Au 31 décembre 2010, le nombre d'emplois à pérenniser s'élève à 2.811 travailleurs.

### Plan langues

327.980 heures de formation intensives en langues ont été comptabilisées en 2010, alors que l'objectif prévu était de 310.000 heures. Le nombre de bourses pour les demandeurs d'emploi a été dépassé (361 bourses octroyées contre 250 prévues), mais les objectifs concernant les élèves de rhéto n'ont pu être atteints (417 bourses octroyées contre un objectif initial de 810).



## Alliances emploi-environnement

Avec un budget de 1,6 milliard d'euros, il s'agit de l'axe le plus important du PM 2.Vert. Mais peu d'engagements ont été actés en 2010. La première alliance vise la performance énergétique dans les bâtiments (isolation, utilisation rationnelle de l'énergie). Mais les choses ne semblent pas bouger. *Compte tenu de l'ampleur de cette première alliance et de l'attente importante suscitée, il conviendrait de prendre toutes les mesures nécessaires pour une mise en œuvre rapide*, dit le délégué spécial. Mais aucun budget n'a été octroyé à la mesure d'octroi de subsides en 2010, ni en 2011 pour la création d'emplois verts.

## Innovation technologique/simplification administrative

Aucun appel à projet n'a été lancé en 2010 pour des Partenariats d'innovation technologique (PIT), faute de budget. Aucun appel n'est prévu non plus en 2011 en raison des marges budgétaires restreintes. En ce qui concerne la simplification administrative, la création d'une interface physique entre l'administration et les entreprises prend du retard.

Source : Philippe Lawson – « La Libre Belgique » – 24 février 2011.

## **Les partenaires sociaux à propos du Plan Marshall 2.Vert**

Les commentaires des partenaires sociaux sur la première année d'application du Plan Marshall 2. Vert sont loin d'être dithyrambiques. La FGTB dénonce la lenteur au démarrage des mesures du programme ambitieux de la Région wallonne en vue de renforcer son développement et son attractivité. *On ne peut pas dire que la mise en œuvre du Plan Marshall 2.Vert a été extrêmement rapide. Elle a pris au moins six mois de retard à l'allumage et la répartition des compétences au sein de la majorité wallonne n'arrange pas les choses. Il y a aujourd'hui des matières où les compétences sont partagées entre Jean-Claude Marcourt (PS, volet économique), André Antoine (CDH, Emploi) et Jean-Marc Nollet (Environnement) et vous avez le ministre-Président Rudy Demotte (PS) qui met son nez dedans. Tout ça donne l'impression d'un peu plus de cacophonie qu'avant où la majorité était composée de deux partis. Pendant ce temps, la Wallonie passe à côté d'opportunités qu'elle aurait pu saisir*, déclare Thierry Bodson, secrétaire général de la FGTB wallonne.

D'après lui, le gouvernement wallon a du mal à mettre sur pied une filière d'activité autour de l'Alliance emploi-environnement.

Il dit partager l'avis de l'Union wallonne des entreprises (UWE) sur la problématique des terrains pour l'accueil d'activités économiques. *Il y a toujours un réflexe de sous-localisme, alors qu'il faut une certaine homogénéité dans les politiques de zonings d'activités économiques. Il faut travailler à la création de deux ou trois grands zonings en Wallonie.*

Administrateur délégué de l'UWE, Vincent Reuter se réjouit que le gouvernement wallon ait gardé le fil conducteur d'une politique économique à travers les législatures. *C'est vrai que l'axe Alliance emploi-environnement a mis du temps pour démarrer. Mais on peut se réjouir qu'aujourd'hui, la Wallonie dispose d'une politique centrée sur des mesures réduites, mais efficaces avec des moyens financiers disponibles. La question est de savoir maintenant si l'administration va suivre.*

Prenant l'exemple du Forem dont la haute direction est aujourd'hui décapitée et les postes en proie à une dispute entre la majorité wallonne, il se demande si le gouvernement se donnera les moyens de la mise en œuvre du PM 2.Vert. *C'est dommage qu'on ait de bons plans, mais qu'ils risquent de rester pour partie lettre morte à cause de jeux politiques susceptibles de bloquer toute une institution comme le Forem dont dépend l'avenir de dizaines de milliers de demandeurs d'emploi. On assiste à une situation qui ne démontre pas le souci des partis politiques pour trouver gens compétents et motivés.*

Source : Philippe Lawson - « La Libre Belgique » – 24 février 2011.

### **Un 3<sup>ème</sup> centre pour les investisseurs brésiliens**

D'après le rapport de mise en œuvre du Plan Marshall 2.Vert, il apparaît que la Région wallonne poursuivra, via l'Awex, sa politique de création de centres de services pour les investisseurs étrangers. Il s'agit d'une structure d'accueil où ils disposent, pendant les premiers mois de leur arrivée en Wallonie, de bureaux et de moyens de communication modernes. Le « China welcome office » situé à Mons abrite actuellement quatre sociétés chinoises dont trois sont devenues des sociétés de droit belge. Créé en mars 2010, le centre de services dédié à l'encadrement des investisseurs indiens accueille deux entreprises indiennes. Un 3<sup>ème</sup> centre sera bientôt opérationnel et dédié à l'accueil des investisseurs d'Amérique latine. Un appel à candidatures est lancé en 2010 pour la localisation du « Welcome office Brasil-Latinam ».

Source : « La Libre Belgique » – 24 février 2011.

### **L'opposition dresse un bilan incendiaire de l'action du gouvernement**

3/10. Telle est la note globale que Willy Borsus, le chef de l'opposition libérale, délivre au gouvernement wallon.

*Tout d'abord, la société Fedex a fini par annoncer qu'elle cherchait une autre implantation que La Hulpe pour son centre, en raison de tous les atermoiements pour la délivrance du permis. C'est plus de 600 emplois qui passent à la trappe !*

Toujours en matière d'aménagement du territoire, le MR remet sur le tapis le douloureux dossier de la non-implantation d'un centre logistique Delhaize à Petit-Waret (Andenne). *Claude Eerdeken, le bourgmestre PS, avait même déclaré entrer en guerre contre ce gouvernement wallon incapable.*

Dans le même registre, le chef de groupe libéral tire encore quelques petits missiles : *Pour l'allongement de la piste de l'aéroport de Charleroi, c'est la guéguerre entre André Antoine et Philippe Henry. Résultat des courses: on a finalement décidé de la réduire et 1.500 emplois risquent d'en pâtir. Ou encore, on reporte les grands travaux d'infrastructures, comme le réseau de tram à Liège qui ne verra pas le jour avant 2017 au mieux. Mais, pendant ce temps, l'évaluation du Cwatup, le Code wallon de l'aménagement du territoire, va coûter 1,375 million d'euros.*

Dans la gamme des dépenses ou des manques à gagner qui heurtent les réformateurs, Willy Borsus relève encore la non-récupération des primes « énergie » indûment octroyées, soit 300 000 euros, pointée dans le dernier rapport de la Cour des comptes.

*Il y a aussi la campagne d'information sur la performance énergétique des bâtiments: 1 million d'euros. Et le ministre Henry vient de consacrer plus de 18 000 euros uniquement pour dessiner un logo destiné au Plan Wallonie Cyclable Encore Jean-Marc Nollet: il va consacrer 150 000 euros à résoudre l'énigme « Julien Lahaut ». On peut déjà consulter quantité d'écrits sur le sujet. Qu'apportera de plus une telle enquête, financée par la collectivité ?*

Reste le gros morceau de la politisation. Tout comme l'UWE, le MR s'émeut de la situation à la tête du Forem : *Il y a des tiraillements sur les désignations de nouveaux dirigeants du Forem, les trois partis s'accusant mutuellement de manœuvres politiciennes. Dans la sphère des compétences de Jean-Marc Nollet, on peut déplorer l'engagement sous contrat d'intérim d'un directeur à la Cwape (Commission wallonne pour l'énergie) dont la nomination a été jugée illégale par le Conseil d'État. Cette nomination intérimaire a été cassée deux fois au Conseil d'État. Et maintenant, le titulaire injustement écarté réclame 168.000 euros de dommages.*

Enfin, en matière de gouvernance publique, Willy Borsus tire carrément à vue : *On ne peut pas dire qu'Ecolo a apporté un plus Au contraire, Nollet a également voulu son « bidule » : le Fonds de maturation. En outre, tandis que Marcourt créait « Creative Wallonia », l'Observatoire wallon de l'innovation, Nollet crée à son tour « Cwality », le Centre virtuel de recherches en technologies de l'environnement. Pour la rationalisation des outils, on est au point mort.*

Source : Frédéric Chardon – « La Libre Belgique » – 24 février 2011.

### **Le décret « armes » revu en triple vitesse**

Pressé par les révélations sur l'utilisation d'armes de la FN pour mater la révolte libyenne, le gouvernement wallon a décidé d'agir dans l'urgence dans le dossier des licences d'exportation d'armes.

Réuni en cabinet restreint, il s'est accordé sur un projet de décret qui reprend le principe de gradation dans le traitement des demandes de licences. Plus la demande est sensible, plus elle est entourée de garanties. À l'inverse, plus le destinataire entretient des relations habituelles avec la Wallonie, plus la procédure est souple et rapide.

Le plus neuf dans cette gradation, qui du reste rejoint le cas libyen, est la catégorie des pays sortant d'embargo ou sans relations commerciales avec la Wallonie. Ces cas sensibles seront soumis à un « accord préalable », octroyé ou non par le ministre avant même toute signature de contrat et l'octroi d'une licence pour exporter. Une fois octroyé pour une transaction spécifique, valable pendant trois ans, cet accord préalable ne sera plus requis pour d'autres contrats portant vers le même pays, le même destinataire, pour un matériel similaire et pour une quantité du même ordre. Dans tous les cas, la période au cours de laquelle une licence doit être exécutée a été étendue de 12 à 18 mois.

La possibilité de suspendre une licence s'étendra à celle de suspendre l'examen de la licence. Et cette possibilité ne vaudra plus seulement pour le pays importateur où la situation l'imposerait, mais pour tout pays de sa région même si lui-même ne connaît pas de troubles.

Enfin, en cas de suspension, si la commission d'avis propose de la prolonger et que le ministre ne la suit pas, il devra s'en justifier par écrit dans son rapport au Parlement. Celui-ci devra désormais recenser les motifs de refus de licences, les pays concernés par des licences de transit et les montants globaux d'exportations par pays.

Source : « Le Soir » et « La Libre Belgique » (Paul Piret) du 25 février 2011.

### **« La reconversion de l'industrie de l'armement, c'est un mensonge éhonté »**

Dans « Le Soir » du 25 février, Francis Gomez, président de la fédération des métallurgistes liégeois de la FGTB, répond aux questions de Philippe De Boeck.

*Reconvertir l'industrie de l'armement et une usine comme la FN, une bonne ou une mauvaise idée ?*

Toutes les idées qui vont dans le sens de ne plus construire des armes à grande échelle sont de bonnes idées... Maintenant, de façon très macroéconomique, la réalité est différente. La FN est active dans un secteur historique et elle considère que c'est son fonds de commerce. Dire, aujourd'hui, qu'on change d'activité est un mensonge éhonté. On n'a aucune possibilité de transformer la FN en autre chose. Nous vendons déjà des armes de chasse, mais nous n'en voudrions pas plus en abandonnant le militaire. Demander à la FN de fabriquer des casseroles au lieu d'armes, cela ne marchera pas. Il y a déjà assez d'entreprises dans le monde capables de fabriquer des casseroles. Dire cela, cela revient à dire que la FN doit arrêter. Ce n'est pas une bonne idée.

*Qu'est-ce qu'il convient de faire alors ?*

Continuer à faire des armes. Les travailleurs veulent continuer à travailler dans le secteur parce que c'est dans ce domaine qu'ils sont compétents.

*Comme on le fait actuellement...*

Bien sûr. C'est-à-dire dans la capacité que cette industrie a réussi, à travers les décennies, à amener ses compétences et ses technologies à un très haut niveau. Il faut continuer à faire des armes dans le cadre d'une législation définie d'un pays démocratique comme la Belgique. Et selon des conditions d'octroi de licence élaborées par la région wallonne dans le cadre d'une législation européenne. Pourquoi dire non chez non alors qu'on dit oui en France ? Cela n'a pas de sens, évidemment.

**« Les Flamands croient plus au Plan Marshall que les Wallons »**

Dans « Vers l'Avenir » du 25 février, le ministre de l'Emploi, André Antoine, tire un bilan intermédiaire du Plan Marshall<sup>2</sup>. Vert. Il est interrogé par Martial Dumont.

*Pour répondre à l'Union wallonne des Entreprises, je dirais qu'il n'y a pas d'inquiétudes à avoir : le chômage est en baisse constante, il y a eu de la création d'emplois et la mobilité interrégionale n'a jamais été aussi grande. Le Plan Marshall a clairement participé à améliorer la situation sur le terrain de l'emploi. Au niveau de l'activité on en est aujourd'hui à un investissement pour un entre Wallonie et Flandre. Quant aux exportations, elles ont crû de 17,8 % vers les pays de l'Union et de 28,9 %. Dans certains pôles du Plan Marshall, comme Biowin, pour les produits pharmaceutiques, on est même à plus 47 %.*

La Flandre a un plan équivalent au Marshall. Proportionnellement, on réussit mieux qu'au Nord du pays?

*Je ne possède pas d'études comparatives. Ce que je sais, c'est que notre taux d'impôt sur la personne physique a augmenté de 8 %. Ça veut dire que les Wallons payent plus d'impôts et que nous devons moins compter sur la solidarité nationale. Nous sommes beaucoup moins dépendants. Et sur le plan du commerce extérieur, n'oublions pas que c'est aujourd'hui la Wallonie qui permet à la Belgique d'avoir une balance commerciale équilibrée...*

Tout n'est pas parfait tout de même. Il y a des lacunes, non?

*Le Plan Marshall ne patine pas. Mais on doit continuer. Actuellement, il monte en puissance. Tout cela doit se faire par pallier. Prenez l'alliance emploi-environnement dont le plan sera bientôt prêt : il faut du temps pour mettre tout cela ensemble. Pareil pour les métiers en pénurie. Nous travaillons dessus mais on ne peut pas tout faire en un an.*

Et la fiscalité?

*La Région a supprimé une série de taxes comme elle l'avait promis. Succession, donation, etc. Et quand l'Union Wallonne des entreprises nous dit qu'elles sont compensées par d'autres taxes créées par les communes, j'attends toujours qu'elle me montre lesquelles...*

Donc, vous estimez que le Plan Marshall est pour l'instant dans les temps en matière de résultats?

*Nous sommes même un peu en avance. Aujourd'hui, nous donnons l'image d'une Wallonie qui bouge et qui veut se former.*

À votre avis, une régionalisation accrue dopera ou ralentira le Plan Marshall?

*Ça peut le doper, surtout pour l'Emploi. Si on a les moyens qui vont avec.*

Des regrets par rapport au 2.Vert?

*Oui : les Flamands sont plus admiratifs de nos résultats que les Wallons n'en sont fiers.*

### **Retour à l'équilibre budgétaire dès 2014**

Selon le ministre wallon du Budget, André Antoine, nous devrions revenir à l'équilibre budgétaire dès 2014, soit un an plus tôt que prévu dans l'accord de coopération.

Le ministre rappelle que la Région wallonne et la Communauté française avaient déjà affiché un résultat meilleur que l'objectif de stabilité en 2010 et que 222 millions d'euros supplémentaires sont dégagés dans le budget 2011.

Source : « L'Echo », 26 février 2011.